Motion du CA du 18 février 2020

L’enveloppe de Dotation Horaire Globale (DHG) proposée pour le collège Aimé Césaire pour l’année 2020-2021 prévoit l’ouverture d’une 6eme supplémentaire pour faire face à la hausse des effectifs prévue, ce qui est une bonne chose pour les nouveaux élèves du collège. Cependant il est proposé dans le même temps de fermer une 3eme ce qui entraine une hausse des effectifs par classe dans ce niveau avec 26 élèves prévus par 3ème. Ce nombre très élevé d’élèves par classe de 3ème pose le problème des conditions de réussite de ces élèves lors d’une année cruciale d’examen et d’orientation. Avec ce nombre, alors que longtemps la règle a été de 25 élèves maximum par classe en REP+, la différence devient minime avec les autres établissements qui ne sont pas REP+. Il est paradoxal de proclamer, avec la cité éducative de vouloir mettre les moyens pour la réussite des élèves de Vaulx, et prévoir sciemment un nombre d’élèves très élevé par 3eme. Ainsi un nombre significatif de salles ne pourront pas accueillir 26 élèves d’autant plus que certains sont accompagnés pour être aidés. De plus, ce nombre d’élèves maximum ne permettra pas l’accueil d’élèves étrangers nouvellement arrivés (UP2EA) en 3eme.

Par ailleurs, en complément de la DHG il est proposé une baisse de 19,75 à 15,25 IMP c’est-à-dire d’indemnités qui servent à rémunérer les enseignants pour des taches supplémentaires (coordination de discipline, de niveau, maintenance du réseau informatique, organisation de voyage…). Ces taches sont toutes utiles et faire un choix n’a pas de sens.

C’est pourquoi nous demandons, en complément de l’ouverture de la classe de 6éme, le maintien de 6 classes de troisième et du nombre d’IMP.